

# L'État en Isère

Numéro 24 Mai-Juin-Juillet 2008



## Fiche info plus : La sécurité routière en Isère

Départ du Rallye Moto 2008 - Alternative aux poursuites - Photos Gendarmerie

**GENDARMERIE NATIONALE  
VILLE DE GRENOBLE**

**8ème rallye moto  
1er juin 2008**

ORGANISÉ PAR  
L'ESCADRON DÉPARTEMENTAL  
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE L'ISÈRE  
EN PARTENARIAT AVEC LES MOTOS-ÉCOLE  
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS  
E.D.S.R. DE L'ISÈRE ET M.J. LÉON BLUM - 04 76 20 30 66  
TÉLÉF. 16 EUROPS SEUL / 22 EUROPS DED  
GRATUIT POUR LES TITULAIRES D'UN PERMIS DE MOTOCYCLE  
DE MOINS D'UN AN AU JOUR DU RALLYE ET EN SÉCUI

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE  
JEAN-PIERRE GOY  
CASQUEUR À MOTO  
SPECTACLE D'UNE HEURE OFFERT  
AUX PARTICIPANTS À L'ISSUE DU RALLYE

**p. 2 : Les nouveaux fonds européens 2007-2013 et le nouveau contrat de projet Etat-Region en Rhône-Alpes**

**p. 4 : Les canalisations de transport de matières dangereuses**

## Édito



Le 13 février 2008, le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) a donné au travers de 3 axes d'efforts

une nouvelle impulsion pour combattre l'insécurité routière : une mobilisation renouvelée des acteurs de terrain, une évaluation permanente des actions menées et le développement d'une culture de la sécurité routière. Si les remarquables résultats obtenus dans le département depuis 5 ans vont dans le sens de l'objectif national fixé par le Président de la République (« passer sous la barre des 3000 tués sur les routes d'ici 2012 »), la mobilisation doit rester entière, pour réduire le nombre de victimes, d'autant plus que les premiers mois de 2008 démontrent que la garde ne doit jamais être baissée : la forte hausse des tués sur les routes de l'Isère est là pour le rappeler.

Ainsi, il convient à chacun de s'engager pour réduire l'insécurité routière dans le département : l'État, bien évidemment, mais également tous ses partenaires, nombreux et mobilisés comme le montre la fiche « info + n°20 » de ce dossier et, surtout, chacun d'entre nous. Comme le rappelle la campagne nationale actuelle, nous sommes en effet « TOUS RESPONSABLES ».

*Michel MORIN, Préfet de l'Isère*

# Les nouveaux fonds européens 2007-2013 et le nouveau contrat de projet État-Région en Rhône-Alpes

## La politique régionale européenne change de règles du jeu.

### Rallye moto 2008

Pour la huitième édition du Rallye Moto «alternative aux poursuites», l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie a retenu le thème des jeunes permis. Le 1<sup>er</sup> juin 2008, plus de 200 participants ont été reçus par les organisateurs. Les titulaires d'un permis de conduire A ou AL depuis moins d'un an ont participé à des ateliers pédagogiques adaptés et bénéficient de la gratuité d'inscription. Afin de lutter contre les comportements à risque, un tiers des places ont été réservées à des motocyclistes infractionnistes. Sensibilisés aux dangers auxquels ils s'exposent, ces derniers ont ainsi été exonérés de la peine d'amende dont ils faisaient l'objet. Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R) associe les gendarmes, les autorités administratives et judiciaires, les collectivités locales, «M. Moto Isère» et toutes les motos écoles du département.



Liée à l'arrivée au sein de l'Union de douze nouveaux membres, la focalisation sur la stratégie de Lisbonne constitue la principale modification du fonctionnement des fonds structurels.

La stratégie de Lisbonne consiste en un objectif ambitieux qui allie compétitivité économique et préoccupations sociales. Au regard des transformations engendrées par la mondialisation et des opportunités de développement résultant des nouvelles technologies, le Conseil Européen, lors de sa réunion de mars 2000 à Lisbonne, a assigné un nouvel objectif stratégique à l'UE avec la mise en place d'une «société de la connaissance». Cet objectif doit être atteint en encourageant la recherche, en développant les technologies de l'information et en instaurant un climat favorable à l'innovation. En parallèle, elle met l'accent sur la modernisation du système social européen, via l'augmentation du taux d'emploi, la réforme des systèmes de protection sociale pour faire face au vieillissement de la population et la lutte contre l'exclusion.

**Budget resserré et nouveaux bénéficiaires :** la politique de cohésion de l'Union Européenne, financée par les fonds structurels, entame une nouvelle génération. Depuis plus de 20 ans l'Europe contribue au développement des territoires à l'échelle régionale notamment grâce aux fonds structurels. Aujourd'hui la nouvelle génération de fonds

structurels européens est devenue opérationnelle, pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour le fonds social européen (FSE).

### Trois objectifs sont assignés aux fonds structurels :

- La convergence
- La compétitivité régionales et l'emploi
- La coopération territoriale européenne.

En France, seuls les DOM peuvent prétendre aux sommes réservées à l'objectif de convergence. Le territoire métropolitain n'est éligible qu'aux deux derniers.

Cette génération met donc fin à la pratique du «zonage», qui prévalait jusqu'alors. Ce ne sont plus certains territoires considérés comme en difficulté, qui sont seuls éligibles, mais la France entière. La commission, qui a souvent reproché à la France de pratiquer le «saupoudrage» avec les crédits européens, a établi une règle : les projets doivent être visibles, pour le territoire et le citoyen, et entraîner une valeur ajoutée pour l'Union. Ainsi, 66% des projets de crédits en Rhône-Alpes consacrés à l'objectif de compétitivité régionale et emploi devront financer des projets s'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne.

De fait pour les années 2007-2013, un nouveau cycle est en place pour les fonds structurels européens mais aussi pour le contrat de projet Etat/Région signé en mars 2007 qui

visent les mêmes objectifs.

La programmation 2007-2013 introduit une véritable rupture avec la période précédente, dans les orientations convergentes du contrat de projet Etat/Région et des fonds structurels européens. En effet les priorités affichées portent à présent sur l'innovation, la croissance, la compétitivité et l'emploi, le développement durable, et l'attractivité des territoires.

### Les thèmes prioritaires d'intervention de l'Europe pour les six années à venir sont :

1. Améliorer l'attractivité des villes, et des territoires en développant l'accessibilité (transport, technologie de l'information et de la communication)
2. Encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance en favorisant notamment la recherche et le développement dans les PME
3. Créer des emplois plus nombreux en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises

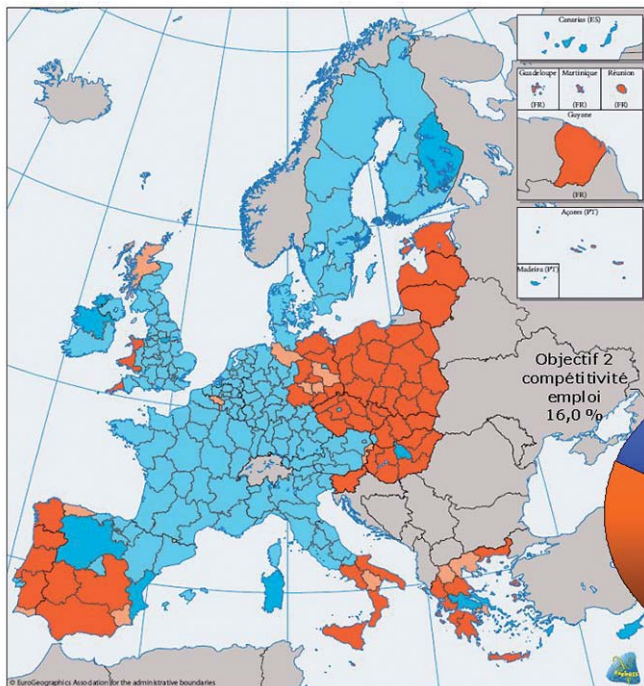
De la même manière le Contrat de Projet Etat Région Rhône-Alpes (CPER) retient les mêmes priorités sur la période 2007-2013. Il intervient en faveur du transport ferroviaire, et notamment du sillon alpin Valence-Grenoble-Chambéry à hauteur de 236M€. En permettant la promotion de modes de transport collectif le contrat de projet contribue aux objectifs nationaux en matière de

### Nouvelle campagne sécurité routière

Les premières tendances de l'année mettent en exergue un certain relâchement des comportements au volant et démontrent que l'insécurité routière n'a pas atteint un niveau « acceptable » ou « supportable ». C'est pourquoi, la campagne lancée au mois de mai 2008 constitue une étape importante dans le nouvel engagement pour sauver des nouvelles vies.

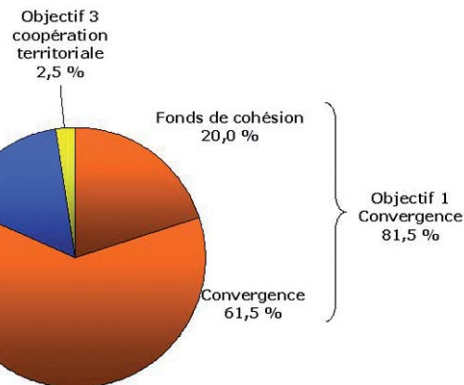
Cette campagne nationale multimédias est relayée localement par tous les acteurs de la sécurité routière. Consultez les outils de communication mis à votre disposition sur le site de la sécurité routière.

[www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr)



### Fonds structurels 2007-2013 : Objectifs Convergence et Compétitivité régionale et emploi

- Régions concernées par l'objectif "Convergence"
- Régions en phase de suppression progressive des aides
- Régions en phase d'instauration progressive des aides
- Régions bénéficiant de l'objectif "Compétitivité régionale et emploi"



protection de l'environnement et de développement durable en réduisant l'émission de gaz à effet de serre..

Conformément à la stratégie de Lisbonne, dans une économie mondialisée où la concurrence ne cesse de s'intensifier, l'enseignement supérieur et la recherche sont des atouts déterminants. Le CPER mobilisera avec la participation de tous les partenaires 100M€ sur l'agglomération grenobloise pour l'Enseignement supérieur et 120M€ en faveur de la Recherche. Il confortera ainsi les actions induites par les pôles de compétitivité présents en Rhône-alpes.

A titre d'exemple, l'objectif de création de vingt Plate-formes technologiques en Rhône Alpes participe de cette volonté commune de la Région et de l'Etat de rapprocher l'industrie et la recherche et de répondre aux

besoins de PME. L'Etat et la Région Rhône-Alpes ont décidé d'intégrer un plan régional de lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité. De même un grand projet de préservation et de valorisation des ressources environnementales de la montagne, qui cible la gestion durable des territoires et la prévention des risques est acté.

En conclusion les services de la Préfecture et les services de l'Etat sont à l'écoute de tous les acteurs : élus, entreprises, associations, chambres consulaires pour les conseiller et les guider dans leurs démarches de projet innovants faisant effet de levier pour l'emploi, la protection de l'environnement et le développement social.

Une première information est disponible sur le site internet de la préfecture :

[www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

La direction des études des finances et de l'interministérialité (Préfecture DEFI tel. 04.76.60.48.74 ou 04.76.60.34.83) vous orientera dans la vérification de l'éligibilité de vos projets, et le montage juridique et financier.

### FEADER Rhône-Alpes

Le Fonds européen de développement rural, (FEADER) doté de 136 Millions d'euros en Rhône-Alpes est la déclinaison régionale du Programme de développement rural hexagonal. Les priorités de ce fonds portent sur le soutien de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, la gestion de l'espace rurale et l'amélioration de l'environnement ; le soutien à la diversification de l'économie, et le soutien à la démarche LEADER<sup>(1)</sup>. Le service instructeur est la Direction départementale de l'agriculture de l'Isère.

(1) Pour en savoir plus : [www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

### FSE en Rhône-Alpes

Le fonds social européen (FSE) est un programme national fortement déconcentré doté en région Rhône-Alpes de 359 millions d'euros. Ce Fonds, en cohérence avec les actions communautaires, accompagnera principalement les actions en faveur de l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, l'amélioration de l'accès à l'emploi, le renforcement de la cohésion sociale, et la lutte contre les discriminations. De même sera encouragé la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.

Les dossiers sont instruits soit par le conseil régional, soit par la Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle.

### FEDER en Rhône-Alpes

Pour le programme opérationnel du FEDER doté de 334 Millions d'euros les grandes priorités ont été déclinées en cinq Axes opérationnels :

- **Axe 1** : Innovation et économie de la connaissance
- **Axe 2** : Diversification et promotion des activités économiques
- **Axe 3** : Environnement et prévention des risques naturels et

technologiques

- **Axe 4** : Accessibilité, transport et TIC
- **Axe 5** : Le Rhône : axe de développement économique et de protection de l'environnement

Pour bénéficier du FEDER, les projets devront satisfaire aux quatre piliers du développement durable, l'approche économique, sociale, environnementale et la gouvernance.

# Les canalisations de transport de matières dangereuses

Les canalisations constituent le moyen le plus sûr pour transporter de grandes quantités de matières dangereuses sur les longues distances

## Sensibilisation des clubs vélo

Le développement des déplacements en «mode doux» s'est accompagné d'une surexposition aux risques des cyclotouristes dans la pratique de leur loisir. Afin de lutter contre l'insécurité à laquelle sont exposés ces usagers vulnérables mais aussi dans le but de rappeler que les règles s'appliquent à tous, l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie a orienté cette année son action préventive vers les clubs Isérois affiliés à la fédération française de cyclotourisme. Les séances de sensibilisation proposées, vidéo à l'appui, ont pour vocation de démontrer aux pratiquants de la petite reine l'importance du respect des bonnes pratiques, de rappeler les règles propres à ces usagers et la nécessité de partager l'espace de circulation en bonne intelligence. Avec la collaboration du président du comité départemental, la démarche de la gendarmerie a été proposée aux 71 dirigeants de clubs du département, lors de la réunion de sécurité de printemps à Coublevie le 14 mars 2008. Les séances sont programmées au rythme des sollicitations des responsables de clubs, déjà une douzaine à ce jour dont une école cyclo pour les jeunes.

Le département de l'Isère est traversé par 1230km de canalisations de transport de matières dangereuses dont :

- 525 km de canalisations de transport de gaz naturel
- 365 km de canalisations de transport d'hydrocarbures
- 340 km de canalisations de transport de produits chimiques (éthylène, propylène, hydrogène, chlorure de vinyle monomère,...).

Près de 200 communes sont concernées sur le département.

Ces ouvrages, contrôlés par la DRIRE, sont soumis à une réglementation technique garantissant a priori leur sûreté. Même si les canalisations constituent le moyen le plus sûr pour transporter de grandes quantités de matières dangereuses sur de longues distances (plus sûr qu'en citernes routières ou ferroviaires), on ne peut exclure des accidents. Le scénario le plus redoutable est la rupture d'une canalisation enterrée suite à une agression par un engin de travaux publics ou de travaux agricoles.

Toutes les canalisations bénéficient d'une servitude non aedificandi de 2 à 3m de part et d'autre. Or une fuite importante peut avoir des conséquences graves (incendie, explosion) sur plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de mètres.

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, depuis une vingtaine d'années, la DRIRE Rhône-Alpes recommande de faire preuve de vigilance en matière d'urbanisme au voisinage de tels ouvrages.

Depuis 2003, lors des porters à connaissances faits en application de l'article L121.2 du code de l'urbanisme, la DRIRE Rhône-Alpes propose :

- d'indiquer les résultats des études

de sécurité réalisées,

- d'appeler l'attention des maires sur la vigilance dont ils doivent faire preuve,

- de proscrire, dans les zones des effets létaux, la construction ou l'extension des établissements recevant du public importants, en précisant que cette zone peut être considérablement réduite si la canalisation est protégée contre les risques d'agressions extérieures.

Il convient de souligner que les zones de dangers peuvent être considérablement réduites si des mesures sont prises pour éviter le risque d'agression par des engins de terrassement ou de travaux agricoles. Le 4 août 2006, les ministères chargés de l'équipement et de l'industrie ont précisé les dispositions à retenir en matière d'urbanisme au voisinage des canalisations de transport. Ces dispositions s'inspirent de celles retenues en Rhône-Alpes mais néanmoins, elles nécessitent de refaire les études de sécurité, certains seuils réglementaires ayant été modifiés. La DRIRE Rhône-Alpes sera donc amenée dans les mois qui viennent à proposer une actualisation

des porters à connaissance.

Par ailleurs, un nouveau règlement de sécurité a été instauré par arrêté ministériel du 4 août 2006. Cet arrêté impose aux exploitants d'établir, d'ici le 15 septembre 2009, un inventaire des occupations du sol dans la zone des effets létaux. Il sera accompagné d'un programme de traitement des situations faisant apparaître le non respect des nouvelles dispositions en matière d'urbanisation. Ce traitement qui devra se faire d'ici 2012 ou 2018 suivant les cas de figure, consistera en l'adoption de mesures compensatoires prévues par un guide professionnel.

Ces échéances seront anticipées pour une vingtaine de communes iséroises :

- l'inventaire des occupations du sol au voisinage des canalisations pour fin juin 2008,

- le programme de traitement des zones nécessitant une mise en conformité pour fin octobre 2008.



Pose de la canalisation de gaz Serpaize-Les Haies - Photo DRIRE

L'État en Isère n°24, Mai-Juin-juillet 2008  
 Directeur de publication : M. Michel MORIN, préfet de l'Isère  
 Comité de rédaction : Correspondants et chargés de communication des services de l'État  
 Coordination : Préfecture - Cabinet - Service de l'information et de la communication interministérielle  
 Conception-réalisation : Préfecture  
 Imprimerie : Imprimerie Notre Dame 38 Montbonnot  
 Tirage - parution : 4000 ex., bimestriel  
 Dépôt légal et ISSN : 1769 - 406X  
 Crédit Photos : Services de l'État

Préfecture de l'Isère : Place de Verdun - B.P. 1046 - 38021  
 GRENOBLE Cedex 1  
 Tél. : 04.76.60.34.00 - Télécopie : 04.76.51.34.88  
<http://isere.pref.gouv.fr/>  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

# La coordination sécurité routière, les acteurs, les outils et les actions

La sécurité routière, lorsque l'on va au-delà d'une vision trop souvent limitée à l'infrastructure et à ses aménagements (la Route !) est une préoccupation qui traverse tous les pans et secteurs de la société française, qui concerne des acteurs de tous ordres (institutionnels, privés, associatifs) et qui met en œuvre, en matière de politiques publiques, des compétences relevant d'administrations diverses dans les collectivités locales comme au sein de l'État : la formation des élèves (administrations de l'éducation nationale, de l'équipement, de l'emploi ou de la jeunesse et des sports), le contrôle et la sanction des infractions routières (gendarmerie, police nationale et Justice), les normes techniques des véhicules (ministère de l'industrie) la formation à la conduite, réglementation sur la circulation (Équipement), le suivi administratif des permis de conduire (préfecture)...



Jumelle Eurolaser de contrôle de vitesse - Photos Gendarmerie

Ce caractère transversal explique que cette politique est confiée, au niveau national, à une déléguée interministérielle, Mme Cécile PETIT.

Pour cette même raison, la responsabilité de cette politique au niveau local incombe au Préfet qui la confie plus précéssément à un chef de projet qu'il désigne (en Isère son directeur de

cabinet). Ce dernier s'appuie sur un coordinateur sécurité routière, placé directement sous son autorité et qui représente son bras armé pour animer cette politique. Ce rôle de coordination est assuré depuis début 2007 à la direction départementale de l'équipement par l'équipe du bureau de la sécurité routière au sein du service de la circulation et des transports.

Parallèlement, pour structurer l'action des différents services de l'État, le Préfet a créé par arrêté du 24 janvier 2007 un pôle sécurité routière réunissant les responsables des différentes administrations concernées et pouvant s'élargir, si nécessaire, aux collectivités ou autres partenaires. Ce pôle a pour mission principale de fixer les grandes orientations de cette politique dans le département et il s'est réuni dernièrement le 24 avril 2008.

**La coordination peut s'appuyer sur de nombreux moyens et outils pour assurer l'animation de cette politique qui, tout en privilégiant le volet prévention (sensibilisation, éducation) n'oublie pas pour autant la sanction.**

Deux axes d'importance inégale mais complémentaires pour son action :

- **sur le volet préventif**, elle dispose des moyens financiers importants (plus de 140 000 euros de crédits) permettant d'aider des actions montées par des partenaires divers (associations, entreprises, communes, organismes professionnels etc.), actions de toutes natures, en direction de tous publics et prenant toutes les formes : éducation dans les écoles, prévention des risques

(alcool, vitesse au volant...) formation des motards, formation au plan de prévention des risques routiers en entreprise etc.

Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan départemental et des priorités fixées par un document général d'orientations (DGO) : trois priorités ont été fixées depuis 2004 comprenant les jeunes conducteurs de véhicules légers, les deux roues motorisées et la gravité des accidents (alcool, vitesse...), priorités qui restent aujourd'hui totalement d'actualité. Ainsi, en 2008, 53 dossiers ont été déposés pour obtenir une aide de l'État et 28 ont été à ce jour retenus (pour 78 400 euros) : 3 concernent les accidents de deux-roues motorisés (dont le rallye moto du 1<sup>er</sup> juin organisé par la gendarmerie), 4 les accidents de jeunes conducteurs et 14 la gravité des accidents.

Un grand nombre de ces actions sont montées par les services de l'État (11) et par des établissements scolaires (6) mais également par des partenaires privés (associatifs ou autres : 8) et des communes (3).

Ce panel d'actions sera complété pour la deuxième moitié de l'année, notamment lors de la semaine de sécurité routière.

À titre d'illustrations, on peut citer, outre les manifestations décrites dans les brèves :

- le concours d'affiches réalisé avec l'Inspection d'académie qui mobilise des classes de primaires, collèges et lycées autour d'une réflexion sur les dangers de la route à travers la conception d'un projet d'affiche. Les classes lauréates ont été récompensées par une remise de lots et cette année, par l'exposition de leur affiche dans les abris-bus du conseil général pendant la semaine de sécurité routière ;

- l'action «vélo citoyen» qui pendant 2 mois au printemps mobilise les élèves de 71 classes de primaire dans tout le département à travers un rallye-relais (exercice pratique sur la sécurité des déplacements) ;

- les formations et les clubs d'échanges mis en place par la CRAM sur la prise en compte du risque routier en entreprise (avril et octobre) ;



Véhicule rapide d'intervention - V.R.I. - Photo Gendarmerie

- ou la semaine de sécurité routière avec crash-test moto organisée par le CISPD de la Tour du Pin.

Enfin, cette politique de prévention passe également par une forte communication locale en relais des campagnes nationales :

Conférences de presse, sites internet de la préfecture ou de la DDE, et en 2008, un affichage ciblé sur les lieux festifs de l'agglomération grenobloise (bars et discothèques) de visuels sécurité routière sur la thématique alcool pendant les deux semaines du bac.

Le temps fort de cette communication est chaque année le déroulement de la semaine de sécurité routière à l'automne (du 13 au 19 octobre 2008) qui aura pour thème «les enfants et les jeunes».

- **sur le volet répressif**, la coordination contribue à l'élaboration et au suivi d'un plan de contrôle routier : celui-ci vise à mieux cibler les contrôles menés par les forces de l'ordre en mettant en commun les données (analyses des lieux et horaires accidentogènes, des types de véhicules en cause, du comportement des conducteurs etc.) dont disposent chacun, gestionnaires routiers ou autoroutiers, forces de l'ordre, observatoire départemental de la

DDE, Procureurs, communes etc.

Ce plan n'est pas conçu comme un dispositif figé pour une ou plusieurs années mais doit permettre à travers des réunions ou des échanges réguliers entre ces différents acteurs d'adapter en permanence les dispositifs de contrôle mobile au contexte du moment ou de déterminer les sites les plus adaptés pour l'implantation de radars fixes.

### Des moyens humains

La coordination peut s'appuyer sur les moyens humains de différents réseaux qu'elle doit constituer et animer :

- Les intervenants départementaux de sécurité routière : personnes bénévoles issues d'administrations, collectivités, associations, organismes divers, nommés par le Préfet et acceptant de consacrer quelques jours par an à des actions d'animation ou de prévention (une vingtaine actuellement dans le département)
- Les enquêteurs Comprendre pour Agir (ECPA), qui constituent des équipes pluridisciplinaires (médecins, ingénieurs ou techniciens routiers, expert auto, policiers ou gendarmes) pour mener des enquêtes permettant de mieux comprendre les causes d'accidents (9 enquêteurs formés et nommés en mai 2007 et 4 nouveaux nommés en mai de cette année).



Véhicule Police - Photo DDSP

- Les associations, nombreuses et mobilisées dans ce domaine.
- Les référents élus sécurité routière dans les communes. Les communes peuvent en effet contribuer fortement à l'amélioration de la sécurité routière à travers leur vaste éventail de compétences : gestion des déplacements sur leur territoire, élaboration de plans locaux

La coordination s'appuie bien sûr également sur les différentes administrations de l'Etat qui soit ont désigné des correspondants SR pour impulser des actions ou faire prendre en compte la dimension sécurité routière en leur sein (IA, DDASS, Jeunesse et Sport etc.), soit disposent d'effectifs dont les missions intègrent la lutte contre l'insécurité routière : la gendarmerie nationale notamment avec l'escadron départemental de sécurité routière de l'Isère (195 militaires ayant pour mission de sécuriser les déplacements des biens et des personnes sur les 270 kilomètres d'autoroutes et 20000 kilomètres de routes secondaires du département de l'Isère) et la police nationale (DDSP et CRS) ont, à cet égard, un rôle déterminant tant en matière de prévention que de répression.



Semaine de la sécurité routière 2007

d'urbanisme, responsabilité en matière d'infrastructures, pouvoirs de police de la circulation, communication auprès de la population et animation de la vie associative locale. Ainsi, une charte a été signée avec l'association des maires en Isère en mars 2007, et après plusieurs réunions de sensibilisation, 240 d'entre elles ont désigné dans leur conseil municipal un élu correspondant sur ce thème. Ces élus recevront une formation.

- Les gestionnaires des routes et autoroutes : Conseil général, Directions interdépartementales des routes, concessionnaires autoroutiers.

L'homme reste ainsi au centre de cette politique : il représente le vecteur principal pour mener des actions de sensibilisation (ou réprimer en cas d'échec) mais il est aussi, en tant qu'usager, de par son comportement, la clef pour mettre fin à l'insécurité routière ou pour le moins, la réduire : «SÉCURITÉ ROUTIÈRE, TOUS RESPONSABLES».



Semaine de la sécurité routière 2007